

Hyères : coup d'arrêt au golf de Sainte-Eulalie

La nouvelle est tombée hier soir : par arrêté du 29 novembre, le préfet a refusé la demande d'autorisation de défrichement présentée par la société « Sainte-Eulalie développement », qui souhaitait construire un golf et un ensemble immobilier à Hyères, sur l'ancien domaine agricole de Sainte-Eulalie.

Le projet avait rencontré l'opposition massive des associations de défense de l'environnement, cet été, lors des enquêtes publiques conjointes sur l'eau et le défrichement. Il comprenait trois neufs trous en boucle sur 50 hectares et un important programme immobilier de 42000 m², au seuil de la



Adossé au massif des Maures, le site de Sainte-Eulalie était le cadre d'un vaste projet immobilier. (Photo P. B.)

vallée verte des Borrels.

« Une étude approfondie du dossier, tel qu'il était proposé, a permis de constater que le défrichement concernait un

espace naturel inclus dans un massif dont la richesse biologique est avérée, et qu'il aurait entraîné la destruction de 5 hectares d'habitats d'in-

térêt communautaire d'un site Natura 2000. Les espaces à défricher étant situés dans l'un des espaces boisés les plus significatifs de la commune, le maintien en l'état boisé est nécessaire à l'équilibre biologique d'un territoire présentant un intérêt remarquable du point de vue de la préservation des espèces animales ou végétales et de l'écosystème » précise le communiqué de la préfecture, qui souligne par ailleurs que cette décision de refus « s'inscrit dans la logique des conclusions du " Grenelle de l'environnement " ; elle constitue la stricte application de la Charte de l'environnement désormais inclus dans la Constitution ».